

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

palais de la Découverte Question écrite n° 42138

#### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du Palais de la Découverte qui demeure l'un des rares lieux en France où l'on apprend à aimer les sciences et qui a suscité et suscite toujours bon nombre de vocations. Cependant, et malgré le prestige de ce site à proximité des Champs-Elysées, il semblerait que des opérateurs privés aient prévu de financer des travaux de rénovation en échange de l'occupation d'une partie des lieux, soit une réduction de près de 40 % de la surface. Aussi, il souhaite savoir s'il s'agit d'une rumeur ou d'une réalité et ce qu'il envisage sur ce dossier et surtout son sentiment quant à l'avenir du Palais de la Découverte qui semble menacé à terme. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué à la recherche a rappelé son attachement à la présence d'un espace dédit aux sciences au sein de l'ensemble architectural du Grand Palais. L'avenir du palais de la Découverte n'est donc pas remis en cause à l'occasion des travaux qui sont en cours au sein de ce grand ensemble. Il n'est à ce stade pas prévu qu'un opérateur privé prenne à sa charge, en échange d'une partie de sa surface, la rénovation du palais de la Découverte. La rénovation du Palais de la Découverte doit être conduite en cohérence avec le projet de l'ensemble du Grand palais et un projet global devrait être élaboré prochainement en concertation avec les ministères concernés.

#### Données clés

Auteur: M. Nicolas Dupont-Aignan

Circonscription: Essonne (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42138 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4581 Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3800